



André Martinet et la grammaire

Christos Clairis

DANS **LA LINGUISTIQUE** 2009/2 (VOL. 45), PAGES 31 À 40
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0075-966X

ISBN 9782130572725

DOI 10.3917/ling.452.0031

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2009-2-page-31.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

ANDRÉ MARTINET ET LA GRAMMAIRE

par Christos CLAIRIS
Université Paris Descartes, Sorbonne

En 1963 André Martinet publiait un article intitulé « Les grammairiens tuent la langue ». En 1979 il devenait, lui-même, l'auteur d'une *Grammaire fonctionnelle du français*¹. En 1994 il rédigeait l'article « Functional Grammar : Martinet's Model » pour *The Encyclopedia of Language and Linguistics*. Grâce à l'excellent outil de travail qu'est la *Bibliographie d'André Martinet et comptes rendus de ses œuvres*² que nous devons à Henriette et Gérard Walter, le lecteur attentif peut énumérer, parmi un total d'un peu plus de 380 articles publiés (1933-1999), six articles dont le titre inclut le terme « grammaire »³, cinq articles dont le titre contient l'adjectif « grammatical »⁴ et un article qui se réfère aux « grammairiens ».

1. Paris, Didier et Saint-Cloud, Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français, XII + 276 p. Réédition revue 1984, 3^e éd., revue 1988.

2. 1988, Louvain-Paris, Peeters ; et son complément jusqu'à 1998.

3. 1956, « Linguistique structurale et grammaire comparée », *Travaux de l'Institut de linguistique*, 1, p. 7-21 ; 1969, « Quelques traits généraux d'une grammaire fonctionnelle », *La grammatica, la lessicologia*, p. 5-15 ; 1970, « A functional View of Grammar », *The Rising Generation*, 116, 3, p. 130-134 ; 1978, « La grammaire fonctionnelle du français », *Actes du 4^e Colloque international de linguistique fonctionnelle*, Oviedo, Département de langue espagnole de l'Université, p. 127-130 ; 1984, « Le point de vue fonctionnel en grammaire », *Actes du 9^e Colloque international de linguistique fonctionnelle* (Fribourg-en-Brisgau, juin 1982), Paris, SILF, p. 19-34 ; 1994, « Functional Grammar : Martinet's Model », *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, vol. 3, R. E. Asher (sous la dir.), Oxford-New York, Pergamon Press, p. 1323-1327.

4. 1952, « Are there Areas of "affinité grammaticale" as well as of "affinité phonologique" Cutting across Genetic Language Families ? », *7th International Congress of Linguistics, Preliminary Reports*, Londres, p. 121-124 ; 1977, « Les fonctions grammaticales », *La Linguistique*, 13, 2, p. 3-14 ; 1979, « Grammatical Function », *Function and Context in Linguistic Analysis, in Honor of William Haas*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 142-147 ; 1982, « Grammatical Phrases and Lexical Phrases », *Current Issues in Linguistic Theory, Essays in honor of Rulon S. Wells*, Amsterdam-Philadelphia, 42, p. 127-137 ; 1984, « Mettre l'orthographe grammaticale », *Liaison alfonie*, 2 fasc., 1, p. 1-5.

riens »⁵. À ceci s'ajoute la *Grammaire fonctionnelle du français*, déjà mentionnée. Il est donc important, à la lumière de ses publications, de préciser les prises de position de Martinet vis-à-vis de la grammaire.

Le terme de grammaire, chargé d'une très longue histoire, liée à l'évolution sociale et culturelle des peuples, évoque des valeurs et provoque des réactions très différentes. Extrêmement polysémique, souvent accompagné d'adjectifs spécifiques⁶, le terme de grammaire se prête à des interprétations multiples. Il fait partie du vocabulaire des érudits et des spécialistes, mais aussi de celui du Monsieur et Madame Tout le Monde. Une chose est sûre : la grammaire fait partie de notre culture générale. Il s'agit d'un « produit » qui, d'une certaine manière, concerne le public le plus vaste.

La grammaire a été forgée avant tout comme une **techné**. Elle est le lieu, à chaque époque, de l'application technique de l'ensemble de nos connaissances à l'analyse de la langue. De même que les conquêtes théoriques des sciences exactes, dites sciences pures ou sciences dures, ont donné lieu au développement d'une technologie dont les produits font partie de notre quotidien, la réflexion théorique sur les langues a trouvé sa manifestation technique dans la confection des grammaires.

Dire que la grammaire est un produit technique n'est pas une métaphore. La première grammaire de la tradition occidentale que nous devons à Denys le Thrace (II^e siècle av. J.-C.) avait justement pour titre **techné grammatiké**, et les grammairiens s'appelaient alors des **techniciens** (« τεχνικός », lat. *technicus*). En tant que conquête technologique, la grammaire fait partie des facteurs qui exercent une influence sur la gestion et l'organisation de la vie en société.

Une illustration des plus claires de ceci se montre à nous pendant la constitution des États/nations en Europe. Quand une langue nationale devient un facteur de cohésion et de construction identitaire, naît le besoin de grammaires pour atteindre cet objectif. C'est à partir de 1492, année de la découverte de l'Amé-

5. 1963, « Les grammairiens tuent la langue », *Arts*, 919, Paris ; reproduit sous le titre « Les puristes contre la langue », dans André Martinet, 1969, *Le français sans fard*, Paris, PUF, p. 25-32.

6. Grammaire comparée, historique, diachronique, synchronique, traditionnelle, générative, transformationnelle, structurale, fonctionnelle, stratificationnelle, distributionnelle, relationnelle, scolaire, normative, descriptive, etc.

rique, mais aussi date à laquelle Elio Antonio de Nebrija publie la grammaire du castillan, que l'on commence à rédiger des grammaires pour les langues vernaculaires. De 1492 à 1586, onze langues européennes reçoivent leur première description grammaticale. Parmi celles-ci, la première grammaire du français rédigée par un Anglais.

Comme le souligne Swiggers⁷ (p. 158-159), « cette mise en grammaire des langues européennes (et des langues de leurs colonies) s'inscrivait dans un programme politique, de centralisation du pouvoir et de revendication de droits territoriaux. La mise en grammaire des langues au XVI^e siècle est donc une affaire de politisation : il s'agit de codifier la langue de la nation, d'en faire un instrument administratif (et politique), et d'y associer – par l'écrit – les langues subjuguées. Cette revendication d'un principe de territorialité (acquise) au plan linguistique est en même temps un moyen pour régler les contacts commerciaux ».

Dans le même esprit, on peut citer le rôle joué par la grammaire tout au long du Moyen Âge où la scolastique s'est constamment appuyée sur la **gramatica speculativa** des modistes. Et bien sûr, il ne faut pas oublier, plus près de nous, la *Grammaire de Port Royal* (1660) dont l'influence se retrouve jusque dans nos manuels scolaires contemporains.

Si nous pouvons convenir que les grammaires furent depuis toujours un produit intellectuel répondant à un besoin social, la finalité que ses auteurs leur ont attribuée ne fut pas toujours la même. Cela est tout à fait compréhensible et illustre la dialectique existant entre l'évolution sociale et celle de la grammaire. On serait tenté de dire que la grammaire se fait à l'image et ressemblance de la société qui la produit, mais en même temps elle exerce une influence sur l'évolution de cette même société.

Selon la *Techné* – première grammaire de la tradition occidentale – de Denys le Thrace⁸, « la grammaire est la connaissance empirique de ce qui se dit couramment chez les poètes et les prosateurs ».

La prise en charge des langues vernaculaires au XVI^e siècle par les grammaires vise, entre autres, à soutenir l'enseignement

7. Pierre Swiggers, 1997, *Histoire de la pensée linguistique. Analyse du langage et réflexion linguistique dans la culture occidentale, de l'Antiquité au XIX^e siècle*, Paris, PUF, 312 p. Voir aussi Jean Stefanini, 1994, *Histoire de la grammaire*, Paris, Éditions CNRS, 287 p.

8. Jean Lallot, 1989, *La grammaire de Denys le Thrace*, Paris, Éditions CNRS, 281 p.

d'une langue comme langue étrangère. John Palsgrave⁹, qui fut le tuteur de Marie Tudor, sœur du roi Édouard VI, est le rédacteur en 1530 de la première grammaire du français *L'esclaircissement de la langue françoise*, et ceci dans le but d'élaborer de meilleurs matériaux didactiques pour l'enseignement du français. Son intention, selon ses propres mots, était de faire en sorte que (p. 50) : « the frenche tonge may herafter by others the more easely be taught / also be attayned unto by suche / as for their tymes ther of shalbe desyrous. »

La tâche principale, le défi pour toute théorie linguistique est l'élaboration des grammaires, en ce sens que les grammaires représentent la synthèse entre la connaissance scientifique et les nécessités sociales, spécialement dans les tâches éducatives, qu'il s'agisse de la langue maternelle ou des langues étrangères. Le fonctionnalisme linguistique, que Martinet a professé, a pris en charge cette tâche en essayant d'améliorer les modèles existants. Tâche difficile, car on devra arriver à mettre à la disposition du plus grand public le résultat des avancées théoriques, en trouvant non seulement le langage adéquat pour être compris sans difficulté, mais aussi pour vaincre les idées préconçues et souvent les mauvaises habitudes.

La linguistique moderne post-phonologique, au départ, éprouve le besoin de prendre ses distances avec la grammaire. À l'origine de cette méfiance se trouve le fait que l'idée dominante en ce qui concerne la grammaire est qu'elle est un « ensemble des règles à suivre pour parler et écrire correctement une langue »¹⁰. Cette idée veut que la grammaire, venue d'en haut, soit là pour dicter aux usagers d'une langue les normes, fixées une fois pour toutes, pour bien parler et écrire. Il faut donc s'attendre à ce que cette conception hiératique de la grammaire s'oppose aux fondements mêmes d'une approche qui se veut scientifique. Effectivement l'intitulé même (« La linguistique, discipline non prescriptive ») du premier paragraphe du premier chapitre des *Éléments de linguistique générale*¹¹ de Martinet marque l'incompatibilité d'une telle vision normative avec l'attitude d'une

9. Gabriele Stein, 1997, *John Palsgrave as Renaissance Linguist*, Oxford, Clarendon Press, 511 p.

10. Définition qu'on trouve, encore aujourd'hui, dans les dictionnaires ; cf. ici *Le Petit Robert*.

11. 1^{re} éd. en 1960, 5^e éd. en 2008, Paris, Armand Colin.

linguistique qui se veut scientifique et fonctionnelle en précisant que « “scientifique” s’oppose donc à “prescriptif”. Dans le cas de la linguistique, il est particulièrement important d’insister sur le caractère scientifique et non prescriptif de l’étude : l’objet de cette science étant une activité humaine, la tentation est grande de quitter le domaine de l’observation impartiale pour recommander un certain comportement, de ne plus noter ce qu’on dit réellement, mais d’édicter ce qu’il faut dire ». C’est exactement cette attitude normative des grammairiens qu’il essaye de fustiger dans son article « Les grammairiens tuent la langue ». Écoutons-le : « Je n’entrevois qu’un remède contre l’activité pernicieuse des prétendus défenseurs de la langue : apprendre aux Français qu’on peut, en la matière, avoir une autre attitude que celle, strictement normative, qui est la seule qu’on leur ait enseignée. Il faut les convaincre que leur langue est à leur service et qu’ils en tireront le plus d’avantages, non s’ils s’inclinent devant de faux oracles, mais s’ils utilisent hardiment toutes ses ressources. »¹²

Nonobstant cette prise de position, la réflexion sur ce que doit et peut être une grammaire à la lumière des apports de la linguistique fonctionnelle a très tôt été présente chez André Martinet et son entourage. Notamment, dans le IV^e Colloque international de linguistique fonctionnelle, qui s’est tenu en juillet 1977 à Oviedo, un thème de réflexion était consacré au projet de la rédaction d’une « Grammaire fonctionnelle du français » dont le rapporteur était André Martinet lui-même. C’est dans ce cadre, que Martinet a présenté la recherche qu’il était en train de mener, suite à une demande du CREDIF¹³, ayant accepté le défi de mettre en application sa théorie sur sa propre langue, entouré d’une équipe composée de Fernand Bentolila, Jacques Cortès, Colette Feuillard, Élisabeth Freige, Jeanne Martinet et Anne Szulmajster. Cette recherche a abouti effectivement à la publication de l’ouvrage en 1979. Le but de l’opération, dans les termes mêmes de son auteur, était d’utiliser la théorie fonctionnaliste « au mieux des intérêts des usagers »¹⁴.

Dans ce même colloque, on a émis le souhait pour que la

12. *Op. cit.*, p. 31.

13. Centre de recherche et d’étude pour la diffusion du français.

14. André Martinet, 1978, « La grammaire fonctionnelle du français », *Actes du 4^e Colloque international de linguistique fonctionnelle*, Oviedo, Département de langue espagnole de l’Université, p. 128.

Société internationale de linguistique fonctionnelle puisse promouvoir des projets de rédaction de grammaires fonctionnelles dans les langues les plus diverses. C'est ainsi qu'un thème intitulé « Projet d'une grammaire fonctionnelle du grec contemporain » fut proposé pour le V^e Colloque de la société, tenu en juillet 1978 à Ioannina, Fernand Bentolila ayant assuré la tâche de rapporteur du thème. La grammaire du grec¹⁵ qui a vu le jour en 2005 sous la plume de Georges Babiniotis et de l'auteur de ces lignes puise ses origines dans cette initiative.

Dans ses publications déjà mentionnées et dans bien d'autres André Martinet a mis en exergue les principes qui doivent guider la rédaction d'une grammaire fonctionnelle. Ils sont, bien entendu, les mêmes que pour la description d'une langue, à ceci près que, dans le cas d'une grammaire, il ne faut pas oublier de déployer un effort particulier pour que la présentation des faits corresponde « au mieux des intérêts des usagers ». L'essentiel de ces principes découle de la définition d'une langue qui constitue l'axiome de base à partir duquel se construit tout l'édifice théorique fonctionnaliste. Cette définition implique notamment la théorie de la double articulation, laquelle à son tour, pose l'exigence absolue de la reconnaissance de deux types d'unités, qu'il faut respecter rigoureusement dans toute analyse linguistique : les unités distinctives, les phonèmes et les unités minimales significatives, les monèmes. Disons-le tout de suite il ne s'agit pas d'une mince affaire.

La pertinence de la communication, par ailleurs, est la porte d'entrée pour bien délimiter le terrain de la compétence du linguiste. Ce terrain met en évidence le caractère social du langage et oblige à considérer l'hétérogénéité comme un phénomène inhérent à toutes les langues et à chaque instant de leur fonctionnement. Chaque langue, en pure synchronie, présente des zones de plus ou moins grande stabilité et ceci à tous les niveaux. La dialectique permanente entre les variations toujours présentes, en tant que mécanisme fondamental du changement linguistique, conduit à prendre en charge la synchronie comme dynamique et

15. ΚΛΑΙΡΗΣ Χρήστος – Γεώργιος ΜΠΑΜΠΙΝΙΩΤΗΣ, 2005, *Γραμματική της Νέας Ελληνικής. Δομολειτουργική – Επικοινωνιακή* (*Grammaire du néohellénique. Structurale, fonctionnelle et communicationnelle*), Athènes, Ellinika Grammata, xxxv + 1162 p.

en assumer les conséquences dans toute description grammaticale ou autre.

La conception fonctionnaliste de la morphologie, telle que Martinet l'a défendue avec toutes ses forces, est particulièrement originale et se distingue de presque toute autre orientation théorique. L'insistance particulière à travailler avec les unités significatives, a conduit à abandonner, en tant qu'outil d'analyse, le concept de « mot ». Cette prise de position permet de définir la morphologie comme le domaine d'étude de toutes les contraintes formelles, lesquelles n'ont pas d'incidence directe dans la construction du sens. La délimitation de la morphologie reflète de cette façon la conviction que dans le cadre du signe linguistique, le signifiant et le signifié quoique strictement liés, n'occupent pas le même plan. Une fois que se trouve identifié un signe linguistique par l'intermédiaire de son signifiant, seul compte le signifié.

La grammaire fonctionnelle, précise Martinet, est concernée par l'identification, la classification et le fonctionnement des unités significatives¹⁶. On peut difficilement imaginer une description plus synthétique, et en même temps aussi complète, du contenu d'une grammaire. La classification des unités, en d'autres termes la problématique correspondant aux traditionnelles « parties du discours », est conçue comme une procédure de découverte, à mettre en œuvre dans chaque langue, à partir de critères bien précis. À l'opposé d'autres tendances théoriques, il ne s'agit pas de partir d'un certain nombre de catégories préétablies pour vérifier si elles sont attestées dans telle ou telle langue, mais il s'agit de **découvrir** les classes grammaticales propres à une langue donnée, dans lesquelles pourront se répartir les unités significatives minimales selon leur comportement syntaxique. Il faut ici mettre en valeur l'identification par Martinet, au niveau de la linguistique générale, des monèmes uniquement déterminants, non déterminables désignés comme des « modalités »¹⁷. Leur rôle pour l'identification des classes d'une langue, ainsi que pour l'établissement des systèmes verbaux et nominaux, me semble capital.

16. *Op. cit.*, « Functional grammar : Martinet's model » (p. 1324), « Functional grammar is concerned with the identification, classification, and functioning of significant units. »

17. Sur la naissance de la notion de *modalité*, je cite un extrait d'un enregistrement d'un débat sur la *GFF*, le 21 mars 1991, entre André Martinet, Jeanne Martinet, Colette Feuillard et moi-même ; A. M. : « Il est évident que le durcissement de la notion de modalité qui s'est fait chez moi est venu progressivement et vraisemblablement si j'en cherchais les traces dans mes écrits, je ne sais pas quand exactement. »

Dans la présentation de la *Grammaire fonctionnelle du français* (p. VII) Martinet donne la définition suivante d'une grammaire : « On peut définir une grammaire comme un livre qui, avec l'aide d'un dictionnaire, est destiné à présenter les éléments qui constituent les énoncés d'une langue et la façon dont ils se combinent pour permettre de communiquer. » Ici et ailleurs, il insiste particulièrement sur l'articulation grammaire-dictionnaire. Il est très important de pouvoir décider quels seront les faits traités dans la grammaire et ceux traités dans le dictionnaire, l'idéal étant que les deux « résultent du travail de la même équipe ».

Le dictionnaire est censé répertorier les termes qui se présentent comme des « mots » dans l'écrit. À ce propos il souligne que l'approche fonctionnaliste oblige à traiter au même titre les modalités (*modifiers*) et les connecteurs¹⁸ (*relators*) indépendamment des avatars de leurs formes et de leur position, peu importe s'ils se manifestent comme des « mots » ou parties de « mot », sous la forme de désinence ou de préposition¹⁹.

Ailleurs, il précisera : « Revenant à l'opposition entre la grammaire et le lexique, nous pouvons caractériser la première comme le domaine des choix limités et largement imposés. Ces choix, sur le plan de l'économie générale de la communication

18. André Martinet, 1988, « Continuum et discrétion », repris dans *La Linguistique*, 36, 2000, p. 139 : « L'autre type d'éléments qu'on rattache avec les modalités, au domaine grammatical est celui des connecteurs, ou indicateurs de fonction, ceux qui réclament, pour apparaître, la présence de deux membres du discours à rattacher l'un à l'autre. Ils peuvent, comme les modalités, atteindre parfois un haut degré d'abstraction, à c'est toute approche, de tout éloignement. »

Pour le choix du terme de « connecteur », cf. aussi ce qui est dit dans « Qu'est-ce que la linguistique fonctionnelle », 1994, *Alfa*, 38, São Paulo, Universidad Estadual Paulista, p. 12 : « Il est vrai que lorsqu'on constate que ces prétendus fonctionnels sont formellement caractérisés par le fait qu'ils réclament, pour apparaître, la présence de deux unités significatives qu'ils relient (*venir avec lui*) et que leur statut devient automatiquement adverbial dès qu'un de ces deux accompagnateurs disparaît (*faire avec*), on est amené à préférer, pour les désigner, le terme de *connecteur* beaucoup plus spécifique. La linguistique fonctionnelle proprement dite ne peut que gagner à écarter l'expression de "fonction grammaticale" là où il s'agit d'une connexion. »

19. *Op. cit.*, « Functional grammar : Martinet's model » (p. 1327), « Grammar dealing with significant units, it is to be expected that semantics will not be absent from it. The problem is how much of it will be handled here and how much will be left for the lexicon. Spelling plays a role in this connection because written "words" will all be included in the lexicon, but endings will be left out. This conflicts with the functional approach which implies that modifiers and relators be handled together irrespective of whether they appear as "words" or as parts of "words". Linguistic reality, as distinct from its formal vagaries, demands that, e.g., relators should be handled together and confronted, whatever form they may assume : endings, prepositions, or respective position. With this reservation, there is no reason to depart from the habit of dealing, in the grammar, with the semantic values of the units belonging to classes where they can be exhaustively listed and leaving those of others to the dictionary. »

linguistique, aboutissent à une certaine automatisation qui réduit le nombre des décisions que doit prendre le locuteur. En d'autres termes, les éléments grammaticaux de la langue se présentent, à l'égal des phonèmes, comme des outils, encore qu'ils conservent, ce qui les distingue de ces derniers, une certaine valeur signifiante. »²⁰

Il est important de faire apparaître dans une grammaire non une seule norme mais la multiplicité des normes pratiquées par les usagers telles qu'elles se manifestent par les variations des formes. Dans une langue, tout peut varier, mais quelles que soient les variations, l'observateur attentif est en mesure de reconnaître à tout moment dans toute langue un noyau stable et des zones de variation. À côté des structures nucléaires qu'on peut qualifier comme ce qu'il y a de commun à tous les idiolectes et sociolectes d'une langue on doit se donner les moyens d'étudier les variations.

Il ne sera pas possible, bien entendu, dans le cadre d'une grammaire d'inventorier toutes les variétés d'usage possibles, en incluant, par exemple, les variétés régionales ou telle particularité d'un auteur littéraire, mais nous pensons que tout usage réel non spécifiquement marqué, de l'oral et de l'écrit, sans préjugé préalable du chercheur, doit trouver sa place dans la grammaire. Plutôt que d'éliminer telle forme ou telle autre au nom des *a priori* des différents partis pris linguistiques, un effort devra être tenté pour pouvoir recommander, dans diverses situations de communication, orale et écrite, les formes les plus adéquates en fonction des observations faites au préalable auprès des locuteurs.

Reste à préciser qu'une grammaire, si vaste soit-elle, ne peut viser à donner une radioscopie complète du fonctionnement d'un état d'une langue. La grammaire traitera nécessairement du général, essaiera de montrer ce qui se trouve cristallisé, de façon variable certes, dans le corps de la langue.

En face d'un tel besoin ce qu'il est important de mettre en relief est que, dans la plupart des cas, les solutions sont multiples, qu'il y a **plus d'une façon** pour s'exprimer et que le seul critère pour se prononcer sur l'acceptabilité d'une expression est la réussite de la communication. Adopter une telle attitude équivaut à une révolution pédagogique à laquelle nous invite la linguistique fonctionnelle.

20. 1980, « Une langue et le monde », *Dilbilim*, 5, Université d'Istanbul, p. 158-159.